

Direction Générale de la Solidarité / Direction du Logement

Service logement

REF : DS2010002

Signataire : DR/NH

OBJET :Signature de la Charte de relogement du Projet de Rénovation Urbaine Vilette Quatre Chemins

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 52111-1

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu la Convention partenariale pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine du quartier Vilette Quatre Chemins d'Aubervilliers, signée avec l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (l'ANRU) le 31 janvier 2008, et notamment l'article 9,

Vu le projet de charte de relogement,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le Maire à signer la Charte de relogement du Programme de Rénovation Urbaine Vilette Quatre Chemins.

Pour le Maire

L'adjoint délégué